



Séance du 6 mars 2020

Convocation du 28 février 2020

Absents excusés : Stéphanie CHATAIGNER, Aurélien DUPOUY, Joëlle ELINE, Jean-Luc GEORGELIN, Karine GRONDIN, conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Sergine BRETEAUDEAU

Monsieur Clément SAMSON donne pouvoir à Madame Josette GUITTON jusqu'au point n° 6

Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point n° 2 bis relatif au budget lotissement des Tisserands.

1 – Budget Communal

a/ Compte de Gestion 2019

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur.

b/ Compte Administratif 2019

- section de fonctionnement : + 1 025 174,02 €

- section d'investissement : - 436 568,96 €

Total : + 588 605,06 €

auxquels il faut déduire les dépenses engagées ou restes à réaliser pour un montant de 21 058,71 €.

➔ somme disponible à reprendre au budget primitif 2020 : + 567 546,35 €

c/ Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Communal	1 937 733,35 €	1 585 513,96 €	3 523 247,31 €

Section de Fonctionnement

	Chapitres	Pour mémoire Budget Primitif + Décision Modificative 2019	Budget Primitif 2020
	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 024 254,32	1 937 733,35
011	Charges à caractère général	342 380,00	320 300,00
012	Charges de personnel	343 800,00	343 700,00
65	Autres charges de gestion courante	313 210,00	330 461,00
014	Atténuation de produits	17 000,00	18 000,00
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	58 516,00	55 200,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	8 500,00	9 600,00
022	Dépenses imprévues	37 848,32	75 472,35
023	Virement à la section d'investissement	902 000,00	784 000,00

	RECETTES DE L'EXERCICE	2 024 254,32	1 937 733,35
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	104 800,00	112 100,00
72	Travaux en régie	10 000,00	10 000,00
73	Impôts et Taxes	858 603,00	837 325,00
74	Dotations, subventions de participations	230 611,00	213 762,00
75	Autres produits de gestion courante	87 000,00	90 000,00
013	Atténuation de charges	-	-
77	Produits exceptionnels	130 000,00	107 000,00
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-
002	Reprise résultats antérieurs	603 240,32	567 546,35

Le Taux d'imposition et les produits 2020 :

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2019 + 0,5 %	Nouveaux Produits
Taxe d'habitation	1 972 000	15,57 % (inchangé)	307 040 €
Foncier Bâti	1 807 000	20,63 %	372 784 €
Foncier non Bâti	84 100	41,93 %	35 263 €

Le détail des subventions aux associations :

Associations hors sport	Subventions accordées	Associations Sportives	Subventions accordées
ADMR	750,00 €	Gymnastique féminine	-
Agriculteurs	492,50 €	Football	1 197,00 €
ARMHA	210,00 €	B.M.X.	-
APEL Romag'Noël	1 300,00 €	Eveil Sportif	950,00 €
Association Verte Vallée	450,00 €	Eveil Danse – Zumba	1 180,00 €
Bibliothèque	2 700,00 €	Volley Ball	250,00 €
Club du Temps Libre	1 700,00 €	Cyclisme	-
CSI – Coordination Enfance	3 600,00 €	Badminton	-
Les Restos du Cœur	32,00 €	Marcheurs Romagnons	-
Multi Act'Enfance	42 000,00 €	Basket	294,00 €
Ecole – Contrat d'association (à titre indicatif, variable suivant effectifs)	118 632,00 €		
C.S.I. – Coopération jeunesse de services	1 000,00 €		
La Ferme d'activités des Mauges	350,00 €		
Total associations hors sport	173 216,50 €	Associations Sportives	3 871,00 €
Total toutes associations : 177 087,50 €			

Participation aux écoles : 478,00 €/élève de classe élémentaire
664,00 €/élève de classe maternelle

La section d'Investissement**Dépenses avec les restes à réaliser :**

- Résultat d'investissement	436 568,96
- Remboursement du capital des emprunts	100 360,00
- SIEML	18 000,00
- Acquisitions immobilières	210 000,00
- Acquisition mobilier, matériel technique et divers	184 100,00
- Constructions et réparations de bâtiments	636 485,00
	1 585 513,96

Recettes avec les restes à réaliser :

- Affectation du résultat	457 627,67
- Prélèvement sur section de fonctionnement	784 000,00
- Cessions d'immobilisations	4 745,00
- FCTVA – T.L.E.	44 000,00
- Subventions (vestiaires salle des sports et cantine)	282 941,29
- Amortissement frais d'études et subventions d'équipement	12 200,00
	1 585 513,96

2 – Budget « Domaine de la Croix des Rouleaux »

a/ Compte de Gestion 2019

Pas d'observation ni réserve sur le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur.

b/ Compte Administratif 2019

- section de fonctionnement :	316 218,83 €
- section d'investissement :	190 746,94 €
Total :	506 965,77 €

c/ Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Domaine de la Croix des Rouleaux	1 501 563,83 €	1 357 354,00 €	2 858 917,83 €

2 bis – Budget « Lotissement des Tisserands »

a/ Budget Primitif 2020

	Fonctionnement	Investissement	Total
Budget Lotissement des Tisserands	255 475,00 €	255 465,00 €	510 940,00 €

3 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » - Attribution des marchés

La consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation du lotissement a été réalisée par procédure adaptée.

Elle a été lancée sur le site www.anjoumarchespublics.fr ainsi que par voie de presse le 17 février 2020 et s'est terminée le lundi 2 mars à 12 heures.

Le marché se décompose en 4 lots réalisés en une tranche ferme :

- Lot n° 1 VRD Terrassement –Voirie 1^{ère} phase – Assainissement – Bassin - Finitions voirie
- Lot n° 2 Contrôle réseaux EU et EP
- Lot n° 3 Espaces Verts
- Lot n° 4 Eau potable

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le mardi 3 mars 2020 à 10 heures.

Après vérification et analyse, le tableau des offres est le suivant :

Lot n° 1 : VRD

	Montant HT	Note obtenues Critères de pondération
<i>Estimation</i>	521.700,00	
CHARIER TP	429.534,67	10.20
CHOLET TP	377.862,70	10.60
EUROVIA CHOLET	377.715,56	11.00
BOUCHET Francis Vezins	549.932,80	8.54
BOUCHET TP Yzernay	492.518,22	9.46

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant s'élevant à 377.715,56 euros HT.

Lot n° 2 : Contrôle Réseaux EU et EP

	Montant HT	Note obtenues Critères de pondération
<i>Estimation</i>	3.500,00	
AVDL	4.234,50	7.25
SUEZ	6.453,00	6.24
A3SN	4.140,00	6.60

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise AVDL pour un montant s'élevant à 4.234,50 euros HT.

Lot n° 3 : Espaces Verts

	Montant HT	Note obtenues Critères de pondération
<i>Estimation</i>	60.500,00	
BRY PAYSAGE	49.170,00	10.60
JAULIN PAYSAGES	86.058,88	7.37
ID VERDE	74.656,26	8.74
VERT PAYSAGES	54.323,00	5.98
EDELWEISS	83.226,00	7.10

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise BRY PAYSAGE pour un montant s'élevant à 49.170,00 euros HT.

Lot n° 4 : Eau Potable

	Montant HT	Note obtenues Critères de pondération
<i>Estimation</i>	53.800,00	
ATLASS'	60.863,25	11.00
BOUCHET TP Yzernay	69.060,62	10.21

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise ATLASS' pour un montant s'élevant à 60.863,25 euros HT.

4 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 3 » - Financement

Afin de financer les travaux du lotissement, la commune va devoir recourir à l'emprunt. Les établissements bancaires ont été consultés afin de connaître leurs conditions.

Etablissement bancaire	Taux	Durée	Frais	Frais de remboursement anticipé
Crédit Agricole	0,38 %	7 ans	0,10 % du montant emprunté	Néant
Crédit Mutuel	0,63 %	7 ans	0,20 % du montant emprunté	Néant

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de contracter un emprunt de 850.000 euros sur 7 ans auprès du Crédit Agricole au taux de 0,38 %.

5 – Agglomération du Choletais – Modification statutaire

L'Agglomération du Choletais propose que ses statuts soient modifiés comme suit :

- Prise de compétence de l'AdC en matière d'accompagnement des athlètes individuels de haut niveau licenciés d'un club situé dans le périmètre de l'Agglomération du Choletais
- Un soutien à toutes les manifestations aériennes, aux défilés de jour et de nuit du Carnaval de Cholet ainsi que le feu d'artifice et la course cycliste organisée dans ce cadre
- Une adaptation du soutien aux écoles de musique, suite à une évolution de l'association du May-sur-Evre

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces modifications.

6 – Suppression de postes

Dans le cadre de la promotion interne, le conseil municipal a, dans sa séance du 22 février 2019, décidé de créer plusieurs postes. Afin de régulariser le nombre de postes ouverts sur la commune, décide à l'unanimité de supprimer trois postes :

- Un poste d'Adjoint Technique (temps complet)
- Un poste d'Adjoint Administratif (temps complet)
- Un poste de Rédacteur (temps complet)

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal que deux nouvelles personnes ont été recrutées. Il s'agit de Cécile GUETET pour le service de restauration scolaire et de Margaux GUI pour la gestion et l'entretien de l'Espace Galerie.

7 – Bail avec TDF

La société TDF est liée avec la commune par le biais d'un bail pour l'exploitation de l'antenne relais située au complexe sportif. Le bail actuel doit se terminer en 2027.

Afin de faire perdurer ledit bail, la société TDF a rencontré les élus.

Le conseil municipal, décide par 13 voix « pour » et 1 abstention, de ne pas dénoncer le bail au terme de celui-ci en contrepartie d'une augmentation de 10 % du loyer au moment du renouvellement, tout en maintenant les conditions actuelles en termes de tarifs, à savoir l'indexation du loyer selon le coût de la construction.

8 – Lotissement « Domaine de la Croix des Rouleaux 2 » - Vente de lots

Le notaire chargé de la commercialisation des lots du lotissement «Le Domaine de la Croix des Rouleaux 2» demande à ce que la commune décide par délibération du conseil municipal l'attribution des lots à chaque demandeur. Le conseil municipal décide d'attribuer les lots n° 15 et 18 comme suit :

- . Lot n° 15 attribué à Mme SAUVION Mathilde de La Romagne
- . Lot n° 18 attribué à Mr et Mme MARTIN Sébastien de La Romagne

9 – Parking Bel-Air - Empierrement

Le conseil municipal, dans sa séance du 20 décembre 2019, a décidé de faire procéder à la déconstruction de l'ancien bâtiment industriel situé sur le parking Bel-Air. Afin de réaliser un parking digne de ce nom, il sera nécessaire de prévoir des travaux d'empierrement.

Une consultation a été lancée :

Entreprise	Montant HT
HALLEREAU	12.210,00
SARL BARRE	14.080,00

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir la société HALLEREAU pour un montant de 12.210 € HT pour le chantier d'empierrement du parking Bel-Air.

10 – Questions et informations diverses

a/ DIA 1 rue des Genêts

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 rue des Genêts cadastrée AA 392 d'une superficie de 656 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

b/ DIA 1 rue des Eglantiers

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 rue des Eglantiers, cadastrée AI 11 d'une superficie de 792 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

c/ DIA 7 rue Nationale

Il s'agit de la vente d'une maison située 7 rue Nationale, cadastrée AD 61 d'une superficie de 936 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

d/ DIA 1 rue des Mésanges

Il s'agit de la vente d'une maison située 1 rue des Mésanges, cadastrée AI 27 d'une superficie de 525 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

e/ DIA 19 rue du Poitou

Il s'agit de la vente d'une maison située 19 rue du Poitou, cadastrée AI 334 d'une superficie de 655 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

f/ DIA 5 rue Vivaldi

Il s'agit de la vente d'une maison située 5 rue Vivaldi, cadastrée AD 305 d'une superficie de 557 m². Le Maire a décidé de ne pas faire valoir son droit de préemption.

11 – Conclusion de séance et de mandat

Monsieur le Maire clôture la séance du conseil en précisant qu'il s'agit de sa dernière réunion de conseil municipal en tant que maire.

En effet, il a décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales.

Depuis 25 années, il siège au conseil municipal. Il retrace en quelques mots son parcours :

« J'ai été élu conseiller municipal en 1995, avec des réunions tous les soirs. En 2001, je suis devenu adjoint en charge des affaires agricoles. En février 2004, en plus de l'agriculture, on m'a confié l'urbanisme. Au niveau de l'intercommunalité, en 1995 j'ai été désigné conseiller à la CCOC (Communauté de Communes de l'Ouest Choletais). Depuis 2002, à l'Agglomération, j'ai été chargé de la gestion des bâtiments, de la voirie, du Foirail. Depuis 2017 qui correspond à l'arrivée des communes du Vihiersois et du Bocage au sein de l'agglomération, on m'a confié la question de la ruralité. »

Durant ses mandats, l'urbanisme a eu une grande place, notamment avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui a débuté en 2004 pour se terminer en 2007. Différents lotissements sont sortis de terre (Beusoleil, Le Chêne Vert, Le Vallon, la ZAC de la Maraterie et enfin le lotissement du Domaine de la Croix des Rouleaux avec ses 3 tranches) ».

« Des bons moments ont ponctué toutes ces années notamment avec l'arrivée de notre docteur roumain en 2012. Au niveau de l'agglomération, mon voyage en Afrique dans le cadre du jumelage restera à jamais marqué dans mes souvenirs. Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a représenté 4 années de travail mais pour le devenir de notre commune, je suis content du résultat ».

Alain Breteau a ensuite remercié les deux équipes municipales qui ont su l'accompagner et le soutenir, les journalistes, le personnel administratif et technique communal.

En réponse à ce petit discours, Dominique Beaufreton, adjoint, a remercié Alain Breteau en précisant qu'« il n'y a pas de bon navire sans bon capitaine ».